

GUATÉMALA

**Une décision à double tranchant :
un tribunal guatémaltèque ordonne
qu'une affaire notoire de violations
des droits humains soit rejugée**

Index AI : AMR 34/19/99

Pour Amnesty International, la neuvième cour d'appel du Guatemala, en choisissant aujourd'hui de refaire juger un ancien auxiliaire militaire guatémaltèque, a pris une décision à double tranchant, qui pourrait être destinée à enliser l'affaire.

« D'un côté, nous sommes satisfaits du projet de réexamen des éléments de preuve retenus contre cet homme pour de nombreuses violations des droits humains. D'un autre côté, nous sommes préoccupés par la tension et les risques auxquels seront encore soumis les témoins à charge et ceux qui les soutiennent ou les représentent, ainsi que par les frais supplémentaires qu'un nouveau procès entraînera pour l'accusation, tout ceci étant apparemment provoqué pour fragiliser cette dernière, a déclaré Amnesty International.

« C'est à cause de manœuvres semblables dans d'autres affaires très controversées que les condamnations pour violations des droits humains peuvent se compter sur les doigts d'une main au Guatemala », a souligné l'Organisation.

D'après les villageois de langue Quiché de Tululché, dans le département d'El Quiché, l'auxiliaire militaire Cándido Noriega, avec l'aide de sa famille et de ses partisans, s'est rendu responsable de plus de 150 violations des droits humains perpétrées dans leur communauté au début des années 80, dont 35 homicides, 44 enlèvements, 14 viols et 53 agressions mineures.

Selon certaines sources locales, le désir de Noriega de s'approprier une part plus importante des terres de la communauté a pu servi de prétexte à nombre de ces atteintes aux droits humains. Pour parvenir à ses fins, il aurait notamment accusé les villageois indigènes d'être des « *subversifs* »,

« *légitimant* » ainsi leur élimination, de sa propre main ou de celle de ses partisans, organisés en escouade autorisée par l'armée guatémaltèque en tant que « *patrouille civile* » locale.

Après des années de terreur, c'est seulement en 1992 que les victimes et leurs parents ont trouvé assez de courage pour engager des poursuites contre Noriega. Malgré les multiples dépositions de témoins oculaires l'impliquant dans des cas précis de meurtre, de torture, de viol et de « *disparition* », il a été déclaré innocent de toutes ces violences présumées en 1997.

Il semble que ce premier procès ait été entaché de graves irrégularités judiciaires. En effet, les témoins indigènes à charge se sont plaints de l'insuffisance des mesures nécessaires à la traduction de leurs dépositions, de la partialité du tribunal et des intimidations répétées de Noriega, de sa famille et de ses partisans. Pour la Mission des Nations unies pour la vérification au Guatemala (MINUGUA), le procès a souffert de « *graves irrégularités* ». À l'issue d'un deuxième procès, en avril 1999, Noriega a été reconnu non coupable des atteintes aux droits humains les plus solidement documentées, choisies parmi celles dont il était initialement accusé.

Selon l'observateur d'Amnesty International présent au procès, les magistrats auraient à nouveau fait preuve de parti pris. Ainsi, ils ont refusé d'ordonner l'exhumation du corps d'une des victimes présumées de Noriega dont le but était de vérifier si, avant d'être tuée, elle avait été effectivement mutilée. Il semble de plus que les magistrats ont rejeté les témoignages d'indigènes contre Noriega pour des raisons racistes mal dissimulées. Les moyens nécessaires à la traduction des dépositions était encore une fois insuffisants. À plusieurs reprises, il a également été rapporté que Noriega, en tant qu'homme fort durablement ancré dans la région, avait corrompu et intimidé des magistrats inexpérimentés, faisant pression sur eux pour qu'ils le déclarent non coupable.

Peu après l'annonce du verdict en avril, un employé indigène de la Confédération du clergé guatémaltèque (CONFREGUA), qui avait servi d'interprète et de guide aux chercheurs d'Amnesty International et à son

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATIONS 141/99
24 juillet 1999

page 2

observateur pendant le procès, était enlevé et

« *La CONFREGUA a épaulé les villageois dans leur action en justice contre Noriega. L'attaque de leur employé prouve une fois de plus que les personnes souhaitant contribuer à la quête de la justice au Guatemala agissent toujours au péril de leur vie* », a affirmé Amnesty International.

Les tribunaux guatémaltèques n'ont été saisis que d'une petite poignée d'affaires relatives aux droits humains, et les individus condamnés, dont aucun n'est officier de haut rang, peuvent se compter sur les doigts d'une main. Des dizaines de milliers de cas, dont les auteurs sont libres de recommencer leurs exactions, demeurent non résolus.

« *C'est pour cette raison que tant d'espoirs avaient été placés dans le dénouement du procès de Tululché, a confié Amnesty International. Tant qu'il ne regarde pas son passé en face, le Guatemala ne pourra jamais refermer les blessures des années de guerre ni construire une démocratie ou une paix durables. Nous gardons l'espoir que justice sera finalement rendue aux villageois indigènes de Tululché et aux dizaines de milliers de personnes qui ont subi des violations des droits humains, dont les victimes des massacres commis durant la guerre civile au Guatemala.* »

Informations générales

Lors de la longue guerre civile qui a déchiré ce pays, de prétendus « *auxiliaires militaires* » se sont trouvés sous les ordres de l'armée en tant qu'agents civils postés dans

invité à ne plus se mêler de cette affaire. chaque hameau, transformant tout le pays en camp armé virtuel. Beaucoup étaient d'anciens sous-officiers. Ils ont servi de représentants de l'armée et d'intermédiaires entre les forces armées et les communautés locales. Les auxiliaires étaient souvent chargés d'organiser les « *Patrouilles d'autodéfense civile* », des groupes de civils rattachés à l'armée, agissant sur son ordre et formés à la discipline militaire. Les fonctions des auxiliaires consistaient aussi à représenter la loi et à mener des activités de renseignement. Ils étaient donc « *les yeux et les oreilles de l'armée* », dénonçant tout « *élément subversif* » présumé.

Le réseau des auxiliaires militaires a été démantelé, semble-t-il, après que l'Accord pour une paix stable et durable, signé en décembre 1996, a mis fin officiellement à la guerre civile au Guatemala. Néanmoins, des cas similaires à celui de Cándido Noriega démontrent que des hommes forts locaux bénéficient toujours du soutien d'hommes politiques et de fonctionnaires de justice de leur région, ou qu'ils ont intimidé ou corrompu les institutions devant lesquelles ils devraient répondre de leurs crimes contre les droits humains.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International à Londres, au 44 171 413 5566, ou visiter notre site Web à <http://www.amnesty.org>.